



CP Béziers

« Le procès de l'indifférence »

Le, 15 Juin 2026

Vendredi dernier, trois de nos collègues, un infirmier et un médecin comparaissaient devant le tribunal correctionnel de Béziers à la suite du décès d'un détenu survenu en 2023.

Nous ne reviendrons pas sur le fond de cette affaire ni sur la décision rendue. Les 3 surveillants et l'infirmier ont été condamnés à des peines avec sursis, tandis que le médecin a été relaxé.

En revanche, nous souhaitons dénoncer avec force ce qui s'est réellement joué ce jour-là : le procès de l'indifférence.

L'indifférence d'une administration qui, après plus de trente années de service accomplies par ces agents, n'a trouvé ni le courage ni la décence de leur apporter le moindre soutien.

Pas un représentant dans la salle d'audience. Pas un message de solidarité. Pas un mot de reconnaissance. Rien. Pire encore, certains n'ont eu droit qu'à la perspective de sanctions administratives.

Après une carrière entière consacrée au service public, après des décennies passées à servir l'institution pénitentiaire avec loyauté et professionnalisme, ces collègues se sont retrouvés seuls face à leur destin judiciaire, abandonnés par ceux-là mêmes qu'ils ont servis.

Le procureur de la République a évoqué lors de l'audience « le procès de l'indifférence ».

Nous partageons ce constat. Mais cette indifférence ne se limite pas aux faits examinés devant le tribunal. Elle est devenue le mode de fonctionnement d'une administration qui refuse depuis des années de donner à ses personnels les moyens d'exercer leurs missions dans des conditions dignes et sécurisées.

C'est l'indifférence lorsque des bâtiments entiers fonctionnent avec un seul agent par étage.

C'est l'indifférence lorsque les postes restent durablement découverts malgré les alertes répétées des organisations syndicales.

C'est l'indifférence lorsque les effectifs sont insuffisants mais que l'on continue à faire fonctionner les établissements comme si de rien n'était.

C'est l'indifférence lorsque la formation des personnels est sacrifiée année après année, faute de moyens, faute de formateurs, faute de volonté.

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - UNSa Justice | 861 Route de Saint-Pons 34535 Béziers

ufap.cp-beziers@justice.fr / Tel : 04.67.49.44.55/ www.ufap.fr

Pourtant, chaque jour, on exige toujours davantage des agents. Ils doivent être surveillants, infirmiers, psychologues, assistants sociaux, médiateurs, secouristes et parfois même pompiers.

On leur demande de tout faire, partout, tout le temps.

Mais lorsque survient un drame, lorsqu'une situation tourne mal, lorsqu'il faut assumer les conséquences d'années de sous-effectifs, de carences organisationnelles et de manque de formation, les agents se retrouvent seuls.

Seuls face à la justice. Seuls face à la souffrance. Seuls face à leur administration.

Ce vendredi, nous avons une nouvelle fois assisté à la démonstration brutale de la considération accordée aux personnels.

Pour cette administration, les agents ne sont que des matricules. On les presse jusqu'à l'épuisement, on les use au fil des années, puis on les abandonne lorsque les difficultés surviennent.

Des décennies de service exemplaire peuvent être effacées en un instant. Des vies sauvées, des sacrifices consentis, des engagements quotidiens passés sous silence.

Et comme ultime humiliation, la seule réponse apportée à certains de ces fonctionnaires est parfois : « partez à la retraite ».

Comme s'il fallait cacher celles et ceux qui rappellent les responsabilités de l'institution.

L'**Ufap** refuse cette logique. L'**Ufap** continuera de défendre les personnels, de dénoncer les manquements de l'administration et d'exiger que les agents bénéficient enfin du soutien, de la reconnaissance et des moyens qu'ils méritent.

Nous n'accepterons jamais que ceux qui servent l'administration toute leur vie soient abandonnés lorsqu'ils ont besoin d'elle.

L'indifférence n'est pas celle de ces agents mais bien celle d'un système entier qui ne réussit plus à voir ce qu'il a pourtant sous les yeux. L'abandon de notre institution détruit les femmes et les hommes qui œuvrent au quotidien pour le service public pénitentiaire.

Le Secrétaire local

PARMENTIER David

Union Fédérale Autonome Pénitentiaire - UNSa Justice | 861 Route de Saint-Pons 34535 Béziers

ufap.cp-beziers@justice.fr / Tel : 04.67.49.44.55/ www.ufap.fr

